CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS - 2024

Entre

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, représentée par son président, Madame Cécile ZAMMIT-POSPESCU, dûment habilité aux présentes par délibération du Conseil communautaire du 8 janvier 2022 et désignée sous le terme de « GPS&O », rue des Chevries, Immeuble Autoneum, 78410 Aubergenville,

Εt

Energies Solidaires, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à la Fabrique 21, 120 avenue du port 78955 Carrières-sous-Poissy, et représentée par son président, Monsieur Alain GAURAT APELLI, et désignée sous le terme l'« Association », d' autre part, N° SIRET 422 703 066 00049.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le partenariat avec l'Association, depuis plusieurs années maintenant, est un des éléments incontournables pour de l'information objective, neutre et gratuite et des actions favorables dans la stratégie de lutte contre la précarité énergétique et le changement climatique, ainsi que dans la promotion de la sobriété et l'amélioration de la performance énergétique et climatique des bâtiments, premier axe stratégique du PCAET de GPS&O, élaboré en 2019.

GPS&O souhaite s'appuyer sur l'Association dans le cadre d'un partenariat pour mettre en œuvre l'action du PCAET « Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments », en lien avec ses compétences « Environnement et cadre de vie », « Contribution à la transition énergétique » pour atteindre les objectifs chiffrés fixés dans son PCAET ainsi que la participation à la démarche transversale des labels Climat-Air-Energie et Economie circulaire du programme Territoire Engagé Transition Ecologique.

L'Association anime ainsi à l'échelle du territoire du Grand Paris Seine & Oise le dispositif France Rénov' (anciennement appelé espace Info Energie, puis FAIRE) depuis 2002. Ce service public a pour mission de conseiller les ménages sur les économies d'énergie et la rénovation énergétique. Piloté par l'ADEME jusque fin 2021, il est depuis 2022 piloté par l'ANAH. Il est financé depuis 2021 par le programme SARE (porté par l'état, piloté par l'ADEME et porté localement par le département des Yvelines, qui est ainsi appelé « porteur associé »). Le programme SARE est assuré jusqu'au 31 décembre 2024. L'état réfléchit à la forme des cofinancements du service public à partir du 1er janvier 2025. Les conseillers France Rénov' délivrent donc un conseil gratuit, neutre et indépendant. Depuis 2021, les conseillers France Rénov' ont la possibilité d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique. Ils ont aussi pour mission de proposer des animations auprès du grand public pour créer une dynamique de prise de conscience des enjeux d'économies d'énergie. Ils ont également en mission de conseiller et d'accompagner les professionnels du bâtiment, ainsi que les occupants de petit tertiaire.

Depuis 2012, l'Association a, avec la CA2RS puis GPS&O, développé une expertise dans le domaine de l'écoconstruction et a créé la matériauthèque sur le site de la Fabrique 21. Elle anime et gère depuis 11 ans ce showroom à travers plusieurs types d'animation.

L'Association porte également le dispositif SLIME, crée par le réseau du CLER pour lutter contre la précarité énergétique.

Pour information complémentaire, l'Association porte aussi le dispositif CEP de l'ADEME pour les bâtiments communaux des communes de – 10.000 habitants.

La présente convention pluriannuelle d'objectifs a pour objet de définir le partenariat entre GPS&O et l'Association en termes de contenu, de modalités et de soutien financier.

Fig1 : résumé de fonctionnement de l'Association



ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à mettre en œuvre le projet coconstruit avec GPS&O défini en annexe I à la présente convention.

GPS&O contribue financièrement à ce projet d'intérêt général. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à partir du 1er janvier 2024.

La convention est conclue pour une durée d'un an non renouvelable, compte tenu de la fin du dispositif de financement SARE à la fin d'année 2024. Dans le cas d'une prolongation validée du SARE, avec le département, un avenant de prolongation de convention sera conclu.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION

L'Administration contribue financièrement pour un montant annuel maximal de 318 872 euros, réparti à hauteur de 141 222 euros pour la partie animations et conseil France Rénov' et de 177 650 euros pour la partie SLIME.

Pour rappel sur l'année 2023, GPS&O a contribué financièrement pour un montant de 277 321 euros.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 5 et 6 et des décisions de GPS&O prises en application des articles 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 10.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5% du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les montants prévisionnels des contributions financières de GPS&O s'élèvent à 318 872 euros au titre de l'année 2024.

Ces montants prévisionnels sont versés selon les modalités suivantes :

- Une avance de 159 436 euros avant le 31 mars de chaque année ;
- Le solde annuel de 159 436 euros après validation du rapport annuel d'activité relatif au projet d'animation SLIME et France Rénov' remis par l'association, et sous réserve du respect des conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 3.

La subvention est imputée sur le budget du GPS&O, ligne budgétaire Chapitre : 65, Antenne 93, et nature 6574 (pour le M14 à valider pour M57)

La contribution financière est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

ENERGIES SOLIDAIRES

N° IBAN | F | R | 7 | 6 | | 4 | 2 | 5 | 5 | | 9 | 0 | 0 | 0 | | 7 | 3 | 2 | 1 | | 0 | 2 | 7 | 9 | | 4 | 3 | 8 | 0 | | 1 | 3 | 7 |

ARTICLE 5 - JUSTIFICATIFS

L'Association s'engage à fournir dans les deux mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059);
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'Association informe sans délai GPS&O de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe GPS&O sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de GPS&O sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention. Les logos des partenaires doivent être proportionnels et adaptés à l'événement et aux partenariats liés.

L'Association s'engage à citer le partenariat GPS&O de manière claire et permanente sur tous les événements, supports et documents produits dans le cadre de la convention.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard de six mois des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de GPS&O, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

GPS&O informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8- CONTROLES DE L'ADMINISTRATION.

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par GPS&O. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

GPS&O contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, GPS&O peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 9 - RENOUVELLEMENT – EVALUATION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 5, aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes et à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'Association des conditions de réalisation de la convention conformément aux modalités d'évaluation prévues en annexe III. L'Association s'engage à fournir, au moins deux mois avant le terme de la convention, un rapport d'activité, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet intégrant l'évaluation des résultats à partir des indicateurs d'évaluation définis à l'annexe III.

GPS&O procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'Association, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif ainsi que sur son impact au regard de l'intérêt général. Un comité d'évaluation comprenant les vice-présidents et conseillers délégués concernés au sein de GPS&O pourra se réunir pour analyser le bilan de l'action et, le cas échéant, définir les modalités de sa poursuite. Le comité d'évaluation pourra entendre les représentants de l'Association.

ARTICLE 10 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par GPS&O et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I (le projet), II à V (programme d'actions France Rénov'), VI (programme d'actions SLIME) et VII (conditions générales) font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celleci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse¹.

¹ La résiliation pour motif d'intérêt général ouvrant droit à indemnité est un principe général du droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'État du 2 mai 1958, affaire Commune de Magnac-Laval. Elle s'applique d'office sans avoir à la mentionner.

ARTICLE 13 - RECOURS

Tout litige résultan	t de l'interprétation	ou de	l'exécution	de la	présente	convention	est du	ressort	du 1	tribunal
administratif de Ver	rsailles.									

Le

Pour ENERGIES SOLIDAIRES, Pour la Communauté urbaine GPS&O,

Le Président Le Président

Alain GAURAT APELLI

Cécile ZAMMIT POPESCU

ANNEXES

ANNEXE I: LE PROJET

Comme évoqué à l'article 1^{er} de la présente convention, l'Association s'engage à mettre en œuvre les conseils et l'accompagnement France Rénov', le programme SLIME, la PTRE ainsi que le programme d'animations territoriale, action arrêtée dans l'Axe 1 du PCAET « Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments » et les plans d'action du label TETE CAE axe 3, actions 3.1 et 3.4, qui permettra :

- ✓ D'orienter et d'informer sur les différents dispositifs de la rénovation et de la transition énergétique existants,
- ✓ De sensibiliser les particuliers, les petits bailleurs et les petites entreprises à la rénovation et à la transition énergétique des bâtiments, à la sobriété énergétique et aux écogestes,
- ✓ D'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique pour des résultats performants,
- ✓ De proposer à terme un réseau d'entreprises et d'artisans partenaires pour assurer la qualité des travaux de rénovation,
- ✓ D'aider à la baisse, selon les scénarios de l'ADEME et Négawatt, de 54% la consommation énergétique d'ici à 2050.
- ✓ D'accompagner des actions de prévention de la précarité énergétique.

1. Objectif(s):

- ✓ Conseil : conseils et informations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables permettant une montée en compétences des particuliers (co)propriétaires ou locataires, des professionnels et des collectivités locales et leur accompagnement dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique ou d'intégration de matériels de production d'énergies renouvelables ;
- ✓ Accompagnement des projets de rénovation de certains ménages,
- ✓ Animations grand public : ateliers, conférences, visites de sites, balades thermiques, concours maison économe, Nomad'APPART, serious game ;
- ✓ Animations pour les professionnels du bâtiment : ateliers, conférences, formations, réseau d'entreprise, filière métier ;
- ✓ Animation petit tertiaire : visite matériauthèque, conf, petit déjeuner....
- ✓ Animation, développement et optimisation de la matériauthèque ;
- ✓ Lutte contre la précarité énergétique sur le territoire et engagement à encourager, soutenir la diffusion de dispositifs ou d'actions visant la maîtrise de la demande d'énergie du territoire.

2. Public(s) visé(s):

- ✓ Grand public;
- ✓ Habitants du territoire GPS&O;
- ✓ Petits bailleurs:
- ✓ Petit tertiaire;
- ✓ Professionnels de l'écoconstruction et du bâtiment;
- ✓ Collectivités locales.

3. Localisation:

Territoire GPS&O

4. Moyens mis en œuvre :

L'association s'engage à mettre en œuvre le **programme d'actions présenté ci-après** à caractère d'intérêt général pour GPS&O.

Ce programme d'actions sera révisé annuellement de façon à mettre en adéquation le projet de GPS&O, et notamment l'action et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, avec les actions de sensibilisation/formations proposées sur le territoire de GPS&O.

Une évaluation annuelle permettra ainsi de mettre en regard la pertinence des actions développées en lien avec la politique de GPS&O.

ANNEXE II: Grand Public: programme d'actions, d'informations et de conseils

Le programme d'actions « Grand Public » doit permettre une animation efficace de l'espace France Rénov', de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) et de la dynamique de la rénovation. Il se présente selon 2 axes :

- 1. Informer, conseiller et accompagner des ménages pour rénover les logements ;
- 2. Animer une véritable dynamique de la rénovation auprès du grand public.

Le programme d'actions sera réactualisé chaque année à la suite d'une période d'évaluation.

1. Informer, conseiller et accompagner : France Rénov'

Les conseillers France Rénov', dans le cadre de la nomenclature du programme SARE, assurent l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages pour rénover les logements :

Une permanence téléphonique est assurée sur le territoire de la CU du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h. Ces permanences visent à assurer l'information/conseil du grand public sur les thématiques liées à la maîtrise de l'énergie et l'écoconstruction de façon gratuite, neutre et indépendante selon la charte définie par l'ADEME. Les particuliers ont la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique ou physique dans les locaux à Carrières-sous-Poissy sur les mêmes créneaux horaires.

a. Acte A1 (nomination SARE) : une information générique

L'acte A1 est de l'information de premier niveau en répondant à une question simple, sans détail.

Le conseil au particulier type A1 est, à ce jour, financé à 100% par le département des Yvelines. GPS&O recueille néanmoins les indicateurs nécessaires à mesurer l'impact de l'action sur son territoire.

b. Acte A2 (nomination SARE) : des conseils personnalisés aux ménages, aux petits bailleurs

L'acte A2, est un conseil spécifique, plus poussé, adapté à la problématique du demandeur sur leur projet de rénovation énergétique.

Les rendez-vous personnalisés sont assurés par téléphone ou en présentiel à Carrières sous Poissy (acte nommé A2 dans SARE).

Des points d'étapes réguliers (trimestriels ou semestriels) réalisés, à partir d'indicateurs de suivi, préalablement définis, permettront d'avoir un regard et une expertise sur l'accueil et l'accompagnement réalisé pendant toute la durée de la convention.

Ces points d'étape sont destinés à définir, en fonction des remontées et de la réalité du terrain, des actions de développement, de communication et également d'alimenter le contenu du prochain programme d'actions et/ou de la prochaine convention.

Le conseil au particulier type A2 est, à ce jour, financé à 100% par le département des Yvelines. GPS&O recueille néanmoins les indicateurs nécessaires à mesurer l'impact de l'action sur son territoire.

c. Acte A4 (nomination SARE) : un accompagnement technique et financier complet et de qualité) pour les particuliers uniquement.

Pour aller plus loin que le conseil, il est prévu pour les ménages habitants en maison individuelle, aux revenus intermédiaires et supérieurs, ayant un projet qui va au-delà de 35% d'économie d'énergie, la possibilité d'être accompagné.

Il est prévu une visite à domicile, une étude thermique avec 3 scénarios, une liste d'entreprise de la PTRE (cf paragraphe dynamique des pros du bât.), une aide aux choix des entreprises, des devis, des aides financières (une aide, pas à la place de, la responsabilité est laissée aux ménages).

Cet accompagnement est objectivé chaque année et financé en conséquence par GPSO. En cas de dépassement, le département des Yvelines abondera la différence exercée au-delà des objectifs.

f. Permanences décentralisées et dématérialisées sur le territoire de GPS&O

L'association assurera 6 permanences dématérialisées d'une ½ journée en lien avec les communes du territoire de GPS&O. Elles pourront éventuellement être assurées en présentiel en mairie, en semaine, auquel cas elles ne pourront se finir après 20h. Elles ne seront assurées en présentiel que sous réserve que les communes concernées s'engagent à communiquer sur le dispositif et que des rendez-vous soient effectifs.

Une fois les communes intéressées identifiées par GPS&O, l'association prendra contact avec les communes intéressées afin de valider la bonne compréhension des modalités et de la logistique éventuelle.

2. Animer une dynamique de la rénovation

La dynamique doit être renforcée par des actions d'animation de la dynamique de la rénovation thermique auprès du grand public, à l'échelle de l'ensemble du territoire : aller sur le terrain pour être au plus près des habitants et les aider à se poser des questions sur leur logement et les travaux à réaliser.

a. Balades thermiques

Sur des communes du territoire GPS&O, définies chaque année par GPS&O et l'Association, seront organisées des balades thermiques. Une « balade thermique » consiste à étudier, à l'aide d'une caméra thermique, les façades des habitations afin de mesurer les impacts de l'isolation thermique. L'objectif de cette animation est de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie possibles par le choix de matériaux de rénovation ou de construction adaptés. Elle se déroule uniquement en semaine, au moment de la saison de chauffe, entre décembre et février, et dépend, évidemment, des conditions météorologiques pour sa bonne réalisation. La balade thermique constitue une animation « originale » et moins connue du grand public. Son format interpelle, séduit les participants et permet de sensibiliser efficacement aux problématiques de la déperdition d'énergie des habitations. Cette animation "vitrine" permet également de communiquer et de valoriser les animations à venir proposées dans les autres communes du territoire GPS&O.

L'Association sera en charge :

- De l'organisation matérielle et logistique ;
- De l'animation de la soirée.
- De fournir le contenu de communication trois mois avant de veiller à une communication par GPS&O et par les communes concernées.

Les modalités de mise en œuvre de ces balades (dates, lieux, modalités d'inscriptions) sont définies entre l'Association et la CU, au minimum trois mois avant le début de la première animation. Il sera veillé de donner l'opportunité à chaque habitant du territoire d'y participer quelle que soit sa commune de résidence. Les

communes sélectionnées devront être contactées et prévenues en avance pour s'intégrer à leurs événements et leur plan de communication afin d'optimiser les efforts de sensibilisation et de mobilisation.

Une caméra thermique de GPS&O, sera mise à la disposition de l'Association pour assurer l'animation des balades thermiques. La dernière révision de la caméra thermique date de 2016.

GPS&O et l'Association assureront la création et la diffusion des supports de communication auprès des communes. Les communes concernées, GPS&O et l'Association contribueront également à la diffusion des messages et supports de communication via leur site internet respectif et leur propre réseau d'acteurs identifiés.

b. Animations mobiles

L'Association se mobilisera sur la tenue d'animations mobiles lors d'événements préalablement identifiés par GPS&O et marquants pour le territoire, type « Assises du territoire », « Assises de la transition énergétique », ou « Salon ». Un nombre d'animations possibles est déterminé pour chaque année entre l'Association et la CU. Il ne sera pas déterminé précisément le nombre de chaque animation, laissant la possibilité, pour la CU, d'associer les événements à une animation pertinente de l'Association.

Les animations mobiles sont conçues comme des produits d'appel à l'attention du grand public, à la fois attractifs, communicants et de qualité. Elles donnent une bonne visibilité auprès du grand public. Elles permettent également d'informer les habitants sur les missions de l'Association. Une attention particulière sera à porter sur l'intérêt pédagogique et ludique des animations. Ces animations sont, à ce jour : Escape Box, Escape Game, Conférence, Forum, atelier, stands...

Ces animations devront être mises en valeur, en 2024, dans une plaquette de communication à destination des communes et services communaux.

Les « animations mobiles » non réalisées, en raison d'autres choix effectués par GPS&O, pourront être redéployées vers d'autres volets d'animations, tels que les permanences décentralisées ou d'autres animations qui seraient très sollicitées.

c. Nomad'APPART: focus sur une animation mobile

L'Association se mobilisera sur la venue du camion aménagé « Nomad'APPART » lors d'événements préalablement identifiés par GPS&O et marquants pour le territoire.

Le Nomad'APPART est un « véhicule-appartement » pédagogique mobile sur les économies d'eau et d'énergie ainsi que sur le confort dans le logement. Il est doté de différentes maquettes, jeux et outils pédagogiques pour sensibiliser aux éco-gestes et assurer une nouvelle maîtrise du budget et du confort dans le logement.

Un planning annuel sera défini préalablement, en début d'année, entre l'Association et GPS&O.

3. Animations hors convention

Les animations suivantes ne sont pas prises en charge par GPS&O. Elles sont notées pour information. Les trois premières sont financées à 100% par le Département des Yvelines dans le cadre du dispositif SARE. Elles interviennent sur le territoire de la CU ou a minima pour des habitants de la CU.

a. Concours Maison Econome

L'Association organise avec l'ALEC Saint-Quentin-en-Yvelines le Concours Maison Econome en partenariat avec l'ADEME, le Conseil régional d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines (CAUE 78).

Ce concours a vocation à identifier et récompenser des habitants ayant réalisés des travaux permettant des économies d'énergies selon deux catégories : construction neuve et rénovation.

GPS&O participera au jury et l'Association organisera la remise des trophées Nord Yvelines sur le territoire de GPS&O.

Pour s'inscrire pleinement dans une démarche de concours, et que chaque partie prenante puisse remplir son rôle, l'Association, animatrice du CME, prendra en charge l'analyse technique des candidatures : visites chez les particuliers, constitution des dossiers, analyse technique récapitulative des candidatures, animation de réunions avec la participation du jury destinées à préparer le concours, désigner les candidats, et dresser un bilanévaluation-perspectives partagé et collectif.

GPS&O, en tant que membre du jury, participera à certaines visites au domicile des candidats en collaboration avec les autres membres du jury, et sera mobilisé sur l'analyse institutionnelle destinée à valoriser certaines démarches de projet de rénovation ou construction, ou encore certains matériaux, ou niveaux d'exemplarité.

Pour ce faire, une grille d'appréciation des offres des candidatures sera proposée en concertation avec l'ensemble des membres du jury.

Cette grille consistera à valoriser les objectifs du concours et à favoriser une analyse collective.

Elaboré en concertation avec les membres du jury, cet outil sera une base d'échanges et de discussion pour la réunion finale du jury.

b. Visites de sites exemplaires

Deux visites de sites exemplaires, dans le cadre des participants du Concours Maison Econome, seront proposées et organisées par l'Association, de préférence sur le territoire de GPS&O.

La recherche de sites potentiels de visite, privilégiée sur le territoire GPS&O, s'appuiera sur le vivier de participants au Concours Maison Econome.

Ce concours, organisé depuis une dizaine d'années, a pour objectif de valoriser les travaux de rénovation ou de construction neuve performante et ainsi encourager la diffusion des bonnes pratiques : maisons BBC ou passives, constructions en bois, toitures végétalisées, isolation thermique par l'extérieur et chaudières biomasses sont autant de techniques qui ont été mises en lumière grâce à ce concours.

Dans ce sens, il constituera un "réservoir" de sites potentiels où des visites pourraient s'organiser de façon à communiquer sur les expériences et travaux réalisés. Par voie de conséquence, cela permettra de valoriser les expériences menées sur le territoire, de préférence les expériences dites reproductibles.

Pour faciliter la recherche de sites exemplaires, il sera demandé aux organisateurs du concours Maison Econome de mentionner dans le règlement la possible ouverture de l'habitation des participants de façon à pouvoir valoriser les expériences exemplaires en matière de rénovation et d'écoconstruction.

Puis un rendez-vous sera pris avec le propriétaire (collectivité ou particulier), pour une visite de site, afin qu'il fasse partager son expérience et son projet à d'autres habitants, collectivités ou porteurs de projets sur le territoire.

Dans le cas où aucun site de visite ne pourrait être trouvé parmi les participants du Concours Maison Econome, l'Association aura la possibilité de faire visiter d'autres sites (que ceux issus du Concours Maison Econome).

c. Défi Energie

Le Défi Energie, mené sur le territoire GPS&O, permet à des « familles » d'être accompagnées par l'Association dans la mesure de leur consommation d'énergie et la mise en place de gestes simples permettant d'économiser l'énergie.

Le défi est ouvert à tout type de publics, les communes, les bailleurs, les copropriétés, etc. pour constituer des équipes, des familles.

Le but recherché est d'avoir des défis lancés entre groupes d'acteurs, d'inciter et sensibiliser un public élargi aux économies d'énergie.

L'ensemble du Défi sera animé par l'Association. Un événement de lancement et un évènement final seront programmés durant le Défi. Une formation aux écogestes sera proposée aux participants. Une mallette de matériel de mesure sera prêtée aux participants (thermomètre, hygromètre, thermomètre laser, bol débitmètre, capteur de la qualité de l'air...).

Un accent sera mis sur la phase de mobilisation des « nouveaux » acteurs à sensibiliser : l'Association assurera l'élaboration graphique d'une affiche avec un logo, la réalisation d'un communiqué de presse, le lancement d'un événement sur un réseau social avec l'animation d'une page relative au Défi...

GPS&O effectuera un relai de la communication sur le Défi.

Pour la cérémonie de clôture du défi, la question des lots, attribués à l'équipe gagnante, sera étudiée par l'Association et GPS&O en fonction des orientations que GPS&O souhaitera y donner.

A la clôture, GPS&O souhaite obtenir des indicateurs ciblés sur la CU afin, notamment, de communiquer sur ses réseaux sociaux, comme :

- Le nombre de foyers inscrits
- Le nombre de foyers participants réellement
- Nombre de communes représentées
- Les économies d'énergies et d'eau obtenues.
- La consommation moyenne constatée par les participants
- Les gagnants des différentes catégories
- Type de public et de logement

Sur la saison hivernale 2023-2024, le service transition énergétique proposera des équipes des agents de la CU et participeront au défi énergie.

d. Défi Presque Zéro Déchet

L'objectif est simple : réduire à son échelle sa production de déchets sans se fixer d'objectifs inatteignables (d'où le « presque » zéro déchet) en trouvant les solutions qui conviennent aux besoins et aux contraintes de chacun.

L'Association pilote un Défi Presque Zéro Déchet en partenariat avec des associations du territoire (Les écolibris Rive-Gauche, Le Champs des Poissybles, Triel Environnement, Les colibris d'Andresy, Greenhouilles, Happy NES, Forum et Projets pour le Développement Durable, le Mantois en Transition et bien d'autres...).

Cette action est portée dans une autre convention par la direction de la maîtrise des déchets de la CU.

ANNEXE III : L'écoconstruction et la Matériauthèque

La matériauthèque est une des pierres angulaires et visibles de l'application des actions du PCAET de la CU pour l'ensemble du territoire et même au-delà des limites de GPS&O. Elle est un centre de connaissances et de compétences autour de l'éco-construction et des éco-matériaux. Elle a deux objectifs majeurs :

- Inciter, en conscience et connaissance, à enclencher des travaux responsables et durables de construction et de rénovation.
- Professionnaliser les entreprises afin de garantir la réalisation qualitative des travaux.

a. Visites techniques de la matériauthèque

L'Association assurera toute l'année des visites de la matériauthèque. Elles seront réalisées en priorité pour les professionnels, les étudiants et les personnes passant par les services France Rénov' mais pourront également répondre aux attentes éventuelles de groupes (demandes spécifiques, journées portes ouvertes...). Le but de cet outil pédagogique étant de promouvoir l'écoconstruction et les éco-matériaux.

Les éléments clés attendus à l'issu de la visite sont

- Adoption d'une approche plus efficace en matière d'énergie
 - Réduire la consommation d'énergie à toutes les étapes de la vie d'un bâtiment
 - Intégrer des techniques et des matériaux renouvelables et faibles en émission de serre.
- Préservation des ressources en eau
- Création de structures résilientes
- Réduction et recyclage des déchets:
 - Favoriser l'utilisation de matériaux durables et bio-sourcés
 - o Recycler les déchets et promouvoir les pratiques de recyclage

Un attendu particulier en 2024 sera porté sur la réalisation de visites de la matériauthèque pour des collectifs et associations d'entreprises. Le parcours sera évidemment adapté pour inciter à la rénovation thermique et la sobriété énergétique des bâtiments du secteur tertiaire. Un compte rendu des visites sera effectué à la CU pour notamment suivra la fréquentation et le retour d'usage et de satisfaction du lieu.

b. Coordination vie quotidienne

L'Association coordonnera la vie quotidienne de la matériauthèque de la Fabrique 21 pour le compte et en lien avec GPS&O. Pour cela, l'Association devra :

- ✓ Laisser la matériauthèque accessible aux entreprises, aux formateurs, aux écoles qui feront la demande de visite de celle-ci auprès de l'Association, la visite se fait avec un conseiller de l'Association ;
- ✓ Assurer la pérennité des lieux : aucune visite ne pourra être fait sans la présence d'un membre de l'Association ;
- ✓ Assurer la permanence d'un membre de leur équipe à l'accueil, en physique ou par téléphone, pour accueillir les demandes et pour prendre et gérer les évènements, les réservations de la matériauthèque ;
- ✓ Gérer les réservations qui devront être prise à minima 1 semaine avant la date souhaitée, en fonction de la disponibilité de la matériauthèque.

L'Association assurera la dimension pédagogique du parcours de visite, au regard des éléments présentés dans le chapitre précédent. Les visites devront avoir comme objectif : la formation, l'information sur les techniques d'écoconstruction, l'accompagnement pour des rénovations énergétiques, le mise en relation avec des acteurs du territoire dans le cadre de travaux sur l'écoconstruction et la rénovation énergétique. L'utilisation de la matériauthèque à toute fin commerciale ou publicitaire est proscrite.

La revue des évènements et des rendez-vous liés à la matériauthèque devra être communiqué par l'Association à GPS&O.

c. Evolution et actualisation de la matériauthèque

Un travail de conception de maquettes, de choix de matériaux, de veille réglementaire et technique sera réalisé par l'Association et GPS&O.

En annexe 10, à date de la présente convention, un état des lieux de la matériauthèque et des maquettes est joint. Il détaillera les maquettes présentes, les techniques, les matériaux présents, leur état, leur pertinence technique et réglementaire, le ou les entreprises référentes de cette présentation et, si nécessaire, les travaux de rénovation/restauration nécessaire. Il servira de point de référence afin de définir l'orientation choisie, la stratégie commune à développer.

Chaque année en juin, l'association présentera un programme des évolutions, des réparations ou des créations de maquettes sur l'année à venir. Il sera également présenté un budget associé en distinguant les dons d'entreprises, les crédits fournis potentiellement par GSP&O et d'éventuels autres financements. Pour rappel, les objectifs de budget de l'année suivante pour la CU doivent être opérationnels pour la mi-août de chaque année.

Les objectifs 2024 pour GPS&O qui seraient à creuser en termes d'informations et qui seraient liés à des projets en cours sur le territoire sont :

- La santé environnementale avec la qualité de l'air intérieur et les nuisances sonores
- La disponibilité de l'eau et les méthodes pour favoriser la conservation de l'eau.

Il sera donc étudié l'évolution et le rajout de maquettes sur ces thématiques.

Cette procédure sera proposée à toutes les nouvelles demandes d'entrée dans la matériauthèque. Le traitement de ces demandes sera effectué par l'Association et une présentation régulière, à déterminer, des demandes, sera effectuée auprès de GPS&O.

d. Animations Grand Public

L'Association devra fournir à la CU un calendrier des animations de la matériauthèque.

i. Journées Techniques pour les particuliers : les Samedis de l'Habitat

L'Association organisera et animera des journées techniques destinées aux particuliers pour découvrir, s'informer, comprendre l'écoconstruction et rencontrer des entreprises partenaires de l'Association pour la réalisation de travaux.

ii. Forum « Ma maison écologique »

Au sein de la matériauthèque, une fois par an, l'Association proposera aux ménages et aux professionnels un forum animé de conférences, d'ateliers et des stands d'entreprises sélectionnées parmi celles du réseau de la plateforme. Le forum traite de plusieurs thématiques comme l'habitat participatif, le zéro déchet, la sobriété énergétique, les démarches de rénovation ou la low-tech.

Le forum met en relation des professionnels et des particuliers pour répondre aux questions sur les sujets de l'isolation, des menuiseries, du chauffage, des énergies renouvelables, des enduits chaux et bien d'autres.

Le Forum est, enfin, un temps d'échange avec des conseillers France Rénov' pour aborder les projets de rénovation.

ANNEXE IV: Entreprises: programme d'actions, d'informations et de conseils

Le programme d'actions pour les « Professionnels » est fondé sur deux publics :

- Pour le petit tertiaire : informer, conseiller et accompagner
- Pour les professionnels du bâtiment via notamment l'animation de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) :
 - o Lancer et animer une véritable dynamique de la rénovation auprès des professionnels ;
 - o Bâtir l'animation d'un réseau de professionnels ;
 - o Porter une charte qualité de l'éco-construction.

1. Accompagner le « petit tertiaire »

Prévu dans le dispositif SARE, France Rénov' soutient le déploiement d'un service de conseil pour la rénovation des bâtiments du « petit tertiaire privé » (commerces, bureaux, restaurants...), afin que les propriétaires de tels locaux disposent du même guichet d'information et de conseil de proximité.

a. Créer un réseau pour le tertiaire

Se faire connaitre, organiser des événements spécifiques pour ce nouveau public comme des visites de matériauthèque, participation à des petits déjeuner, conférences....

b. Informer et conseiller les entreprises - Acte B1 et B2 : conseils aux acteurs économiques du tertiaire

Les propriétaires ou locataires de petits bailleurs peuvent prendre un rendez-vous auprès d'un conseiller formé au petit tertiaire du lundi au vendredi sur les mêmes Compte tenu du développement de ce nouveau public, les conditions d'accueils et de rendez -vous seront définis pendant l'année 2024 entre GPS&O et l'Association.

L'acte B1 est de l'information de premier niveau en répondant à une question simple, sans détail.

L'acte B2 est un rendez-vous personnalisé pour apporter une expertise et un accompagnement au sujet d'une rénovation énergétique de bâtiments.

Ces actes sont cadrés dans le dispositif SARE. Il est ainsi nécessaire de préciser que l'Association ne pourra pas faire d'accompagnement et de participer à la phase de préparation chantier pour les entreprises.

Les thématiques abordées seront la rénovation thermique, les éco-gestes, l'éco-construction et les éco-matériaux.

2. Lancer et animer une véritable dynamique auprès des professionnels du bâtiment.

a. La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, PTRE

GPS&O souhaite s'engager, au côté de l'Association et du département des Yvelines à la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, PTRE, qui mettra en relation des ménages accompagnés et des professionnels qualifiés. Cette dernière repose sur 2 piliers :

- Accompagnement des particuliers porteurs de projets de rénovation global;
- Mobilisation des professionnels du bâtiment via un réseau professionnel local de qualité.

La plateforme devra s'organiser en engageant l'ensemble des parties prenantes (organismes et professionnels de l'écoconstruction ayant signé la charte d'engagement précédemment citée) avec un outil de pilotage, type Comité Technique. Cet outil doit être créé et mis en place de façon à pouvoir être force de propositions, de façon concertée et globale, sur les orientations à prendre, les actions à mener, et par voie de conséquence pour développer les animations à mettre en place.

Les missions attendues de cette organisation sont :

- Le suivi des dossiers
- Le suivi des litiges
- Le suivi des membres, la nomination ou dégradation des entreprises engagées par la charte
- Le suivi de l'annuaire et l'interface numérique dédiée

Les animations doivent être la résultante d'une politique et d'une orientation donnée par GPS&O. Dans ce sens, l'ensemble de la gestion et de la programmation des formations, animations, ateliers sera adapté en fonction des orientations qui auront pu être données.

b. Création et animation du réseau de professionnels

L'objectif est de créer un réseau d'entreprise dynamique en prenant en compte :

- Les entreprises RGE
- Les entreprises de l'éco-construction et des éco-matériaux
- Les entreprises de la construction qui souhaitent s'engager dans une démarche d'éco-construction

Le premier objectif est de poursuivre le déploiement de la charte pour les entreprises engagées dans l'écoconstruction, la rénovation énergétique et thermique et qui seront des liens privilégiés dans le parcours d'accompagnement France Rénov'. Ce document cadre est vital et devra engager les entreprises aux sujets de la sensibilisation des particuliers, la communication aux usagers et la participation à la PTRE.

Cette charte a pour avantage pour les entreprises adhérentes d'être référencées et contactées dans le parcours d'accompagnement à la rénovation des particuliers. Cela implique donc un vivier économique qualifié et intéressant pour les entreprises.

Le deuxième objectif est le développement d'un annuaire de référencement des entreprises. Il faudra distinguer 2 types de référencements :

- L'annuaire des entreprises qui ont signé la charte, communiquées aux particuliers dans le cadre du dispositif
 France Rénov', et qui sont, de fait, engagées dans le parcours France Rénov' comme évoqué dans l'objectif un du paragraphe précédent.
- L'annuaire « vivier » des entreprises RGE, éco-construction, éco-matériaux, constructions. Cette ressource est à faire vivre entre GPS&O, l'ADEME, l'Association et les Chambres des Métiers, du Commerce et de l'Industrie.

Les entreprises affiliées à la PTRE s'engageront à suivre au moins 3 ateliers, dont un sur l'utilisation d'écomatériaux. L'objectif est d'accompagner les professionnels et les artisans du territoire dans un cursus de formation sur les filières innovantes, mené par l'Association et de les recenser sur la plateforme comme évoqué dans le point précédent.

Les professionnels souhaitant s'engager dans une démarche de montée en compétences pourront bénéficier d'une formation dispensée par l'Association. A l'issue de cette formation, ils pourront mettre en avant cet engagement et valoriser leurs compétences à travers l'adhésion à une Charte qualité. Cette formation pourra s'appuyer sur la matériauthèque, outil-vitrine de la formation des professionnels sur le territoire à travers des visites, des éco démos, des réunions de présentation, etc. Les critères de sélection des entreprises seront définis par GPS&O et l'Association.

L'Association apportera son expertise aux entreprises par :

- La veille réglementaire et actualités du bâtiment
- L'accès à la matériauthèque et aux visites thématiques

- L'accès aux animations comme évoqué plus loin au point « e » du présent chapitre
- Toute autre action que l'Association et GPS&O, particulièrement avec la Direction du Développement économique et la Direction de la Transition écologique, pourront d'ici là développer comme le chantier zéro déchet, le réemploi, ...

c. Valoriser les filières d'éco-matériaux

Les éco-matériaux (chanvre, terre crue, paille...) ont un impact carbone bien moindre que les matériaux de construction habituels et ils utilisent entre autres des co-produits agricoles locaux. Ces filières limitent donc l'extraction de matières premières comme le sable et contribuent à développer l'emploi localement. Néanmoins elles doivent être soutenues pour se développer.

L'Association et la CU doivent avancer ensemble pour mettre en réseau les acteurs et pousser la création de filières sur GPS&O. Pour l'année 2024, l'Association et la CU précisent que les éco-matériaux et la filière du bois sera privilégiée pour assurer un véritable accompagnement aux projets territoriaux.

d. Ateliers de démonstration écoconstruction pour les professionnels : les écodémos

L'Association utilise en premier lieu la matériauthèque pour la formation des professionnels qui participeront à la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) et souhaitent s'engager dans la Charte qualité.

L'Association propose d'organiser en complément des ateliers de démonstration de mise en œuvre de produits à destination des professionnels du territoire, afin de permettre une montée en compétence homogène de l'ensemble des professionnels. En partenariat avec des entreprises, l'objectif est de faire découvrir, sur un créneau d'environ 2h, la mise en œuvre de produits liés à l'écoconstruction. Le but est, pour les professionnels, de voir la mise en œuvre, se projeter sur un de leur projet, s'informer sur les nouvelles techniques, connaître de nouveaux produits à proposer à leurs clients, échanger avec d'autres professionnels. Ces ateliers écodémos ne seront pas réservés aux seuls professionnels de la plateforme ; ils seront ouverts à tous les professionnels.

ANNEXE V : Prévenir la précarité énergétique - SLIME

A travers l'animation du SLIME, l'Association met en action le programme de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire de la CU GPS&O

a. Contribution aux dispositifs de prévention et résorption de la précarité énergétique GPS&O a vocation à accompagner des actions de prévention de la précarité énergétique.

L'Association s'inscrit pleinement dans cette mission de lutte contre la précarité énergétique et s'engage à encourager, soutenir la diffusion de dispositifs ou d'actions visant la maîtrise de la demande d'énergie du territoire.

b. Programme de lutte contre la précarité énergétique

En plus des animations à destination du grand public, L'association, pour lutter contre la précarité énergétique, développe et anime un réseau sur le Nord des Yvelines. Le réseau fédère l'ensemble les acteurs volontaires du territoire (associations, services sociaux, bailleurs, acteurs de l'eau et de l'énergie, etc.) permettant de coordonner et d'inciter la création d'actions communes.

Il a comme objectifs de :

- ✓ Permettre un accompagnement efficient des ménages,
- ✓ Promouvoir et diffuser les opérations originales et faciliter leur mise en place,
- ✓ Développer les capacités de repérage et d'aide aux ménages.

Les moyens qu'il propose :

- ✓ Une newsletter trimestrielle dédiée aux acteurs du SLIME de GPS&O,
- ✓ Un répertoire des acteurs,
- ✓ Des ressources pratiques et documentaires,
- ✓ Des ateliers sur des thématiques spécifiques.

c. Accompagnement des acteurs de terrain

L'Association sera en lien avec des personnes « relais » pour mieux repérer les ménages en situation de précarité énergétique et leur proposer des solutions. Cette action est menée par le biais d'ateliers de formation, de transmission de supports de communication ou d'apport de compétences. L'Association permettra ainsi la montée en compétence d'un réseau de « donneurs d'alertes » et veillera à la diffusion des bonnes pratiques et l'orientation des personnes ayant un besoin d'accompagnement.

d. Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique se traduit par la détection, le conseil personnalisé et la prise en charge des ménages rencontrant des difficultés avec leurs factures énergétiques. Il s'adresse aussi bien aux ménages propriétaires que locataires.

L'Association est chargée de :

- La mobilisation des donneurs d'alerte, permettant la détection des ménages modestes du territoire qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie dans leur logement, ainsi que la centralisation des signalements ;
- L'animation d'échanges entre les partenaires ;
- L'animation d'un comité de suivi composé de référents GPS&O, de référents de l'Association, d'acteurs du territoire (acteurs sociaux, donneurs d'alerte), etc. ;
- La création et l'animation de cellules d'orientation force de proposition pour apporter des solutions aux ménages les plus fragilisés
- Le suivi des ménages signalés souhaitant bénéficier d'un accompagnement de l'Association :
 - 1/ Prise de contact par téléphone pour expliquer la démarche, comment préparer une visite de l'Association et fixer une date de visite,
 - 2/ Une visite sociotechnique, pour identifier les problématiques rencontrés par les ménages.
 - 3/ Une visite avec rendu d'un rapport de visite au ménage et pose d'équipements économes. Ces équipements seront achetés par l'Association.

Le rendu détaillera notamment :

- Le changement d'usage à adopter et pour quel impact sur la consommation,
- o Les équipements installés et les économies ainsi générées,
- Les dispositifs et acteurs territoriaux auxquels ont été adressés les ménages pour poursuivre leur démarche
- 4/ Suivi des ménages sur 1 an pour les accompagner dans leurs démarches
- Le reporting général de l'activité.

Les périmètres et modalités d'intervention feront l'objet de réunions préparatoires annuelles.

e. Mal logement

L'action du réseau SLIME sur le sujet de la précarité énergétique place l'Association au cœur du sujet du mallogement sur le territoire. Au-delà de la précarité énergétique, l'association se retrouve également confrontée à des habitations dégradées, mal aérées, sans sanitaires décents, mal chauffées, peu ou pas isolées.

De ce fait, il apparaît nécessaire de renforcer les liens entre la CU et l'Association dans le cadre de plusieurs dispositifs déployés sur la CU :

- Un Programme d'intérêt Général de Lutte contre l'Habitat Indigne, (PIG LHI) qui couvre l'ensemble du territoire à l'exclusion des périmètres d'OPAH RU
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH RU) à Mantes-la-Jolie, aux Mureaux, à Limay, à Meulan-en-Yvelines
- Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national à Mantes-la-Jolie

Il conviendra d'avoir des points réguliers et des formations autour du mal logement afin d'identifier les désordres en infractions avec les différentes réglementations en vigueur (CCH, CGCT, RSD)

Il sera demandé à l'opérateur de renseigner les adresses avec désordres sur la plateforme « histologe » afin que les mairies, ou la préfecture agissent en obligation avec leur pouvoir de police administrative.

Pour ce faire l'Association doit être formée à la distinction des notions du mal-logement et connaître la base des procédures pour :

- Le logement non-décent
- Le logement indigne
- Le logement insalubre

Grâce à son signalement, l'Association joue un rôle primordial dans la prise en charge de la situation et dans la lutte contre le mal-logement. L'Association n'interviendra pas dans la prise en charge du mal logement qui sera traité par le PIG. L'Association sera juste relai d'information sans être contact direct dans le dossier.

ANNEXE VI: Promotion du dispositif CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE auprès des communes

Le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) porté par l'Association et labellisé par l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique), permet de mutualiser les compétences d'un technicien afin d'accompagner certaines communes (moins de 10 000 habitants) ayant souhaité adhérer aux services.

Le CEP propose un service objectif et indépendant, sur le long terme, pour apporter un accompagnement et une assistante sur les aspects réglementaires, techniques et financiers. Le CEP est force de proposition pour permettre aux communes adhérentes de maitriser leurs dépenses énergétiques mais également dans l'optique de réduire leur empreinte carbone territoriale (objectif national de neutralité carbone à horizon 2050 et objectif n°1.2, 4.4 et 1.6 du PCAET de la CU).

Convaincu de la pertinence de ce dispositif pour les petites communes de GPSEO, la CU s'engage à promouvoir le dispositif auprès des petites communes du territoire, de manière individuelle et/ou collective, le dispositif CEP.

ANNEXE VII Conditions générales

1. Information et communication

GPS&O s'engage à soutenir les aspects de promotion et de valorisation des objectifs présentement définis de l'Association en assurant la diffusion d'articles, de programmes, de visuels dans ses supports existants.

L'Association s'engage à participer aux actions de communication, d'information et aux manifestations organisées exclusivement par GPS&O sur le thème de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, et à indiquer dans ses supports de communication et publications le partenariat et le financement de l'action par GPS&O.

GPS&O doit apparaître clairement sur l'ensemble des supports (web compris) liés aux manifestations organisées sur le territoire, organisées par la CU ou par les communes du territoire. Afin de garantir la cohérence de la visibilité de l'action communautaire et l'information à l'ensemble des élus, les visuels des animations communautaires seront réalisés en partenariat avec la Direction communication de GPS&O.

GPS&O doit être cité et tagué systématiquement sur l'ensemble des animations et communications qui concernent le territoire ou les habitants de la CU.

Des reportages photos ou vidéos pourront être organisés par GPS&O pendant les manifestations.

L'Association s'engage également à mettre à disposition, en quantité suffisante, la documentation technique nécessaire dans le cadre du conseil au public et des permanences.

L'Association et GPS&O, avec le support du Département des Yvelines s'engagent à mettre à disposition, sur internet, la PTRE, Plateforme territoriale de la Rénovation Energétique.

2. Contributions Humaines et matérielles

a. Contribution humaine

GPS&O ne mettra pas de personnel à la disposition de l'Association. Si une telle mise à disposition devait intervenir, elle ferait l'objet d'un avenant à la présente convention respectant les dispositions du décret n°85-1081 du 8 octobre 1985, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

b. Contribution matérielle

GPS&O mettra à disposition de l'Association des locaux afin d'assurer la réalisation des actions précitées :

- ✓ Mise à disposition de l'Association des locaux de la Fabrique 21, situé à 120 avenue du Port à Carrièressous-Poissy. Cette mise à disposition est évaluée financièrement à 35 904,40€ HT par an (soit 140,00€ HT/m2/an sur 256,46 m2) – soit 144,46 m2, ou l'équivalent financière de 20 224, 40€ HT, par an en supplément de la convention initiale.
- ✓ Le plan des locaux mis à disposition, ainsi que leurs désignations et leurs superficies, se trouve dans l'annexe 1a. Cette mise à disposition comprend l'utilisation exclusive du bureau d'accueil du rez-de-chaussée, du bureau du rez-de-chaussée, la réserve du rez-de-chaussée, des 2 salles de formation du premier étage, des 4 bureaux du premier étage, de la salle de pause du premier étage et de la réserve du premier étage.
- ✓ Le ménage des locaux cités ci-dessus sera à la charge de l'Association. Les montants correspondant à ces prestations seront déduits des charges mensuelles actuelles.
- ✓ Cette mise à disposition de locaux est prévue avec connexion internet, et téléphonie. Ces installations seront incluses dans les charges mensuelles.
- ✓ L'entretien lié à la gestion des flux (chauffage, VMC, Eau, Electricité), lié à la sécurité du bâtiments (extincteurs, sortie de secours, etc...) et à la structure même du bâtiments (entretien ascenseur, portes, fenêtres, etc...) reste à la charge de la SPL et/ou du syndicat. Cet entretien est en partie inclus dans les charges locatives payables mensuellement par l'Association comme mentionné ci-dessous et détaillé dans l'annexe 2a.
- ✓ Une revalorisation des charges et des taxes annuelles proportionnelle à la superficie des locaux mis à disposition de l'Association sera applicable sous forme de provisions de charges mensuelles fixes. Le montant de ces charges correspond à 27 770,87€ TTC par an soit 2 314,24€ TTC par mois. Chaque changement des coûts des charges locatives, relatives à un changement de prestataires, une augmentation du prix des matières premières, sera au préalablement communiqué par lettre auprès de l'Association. Une régularisation biannuelle des charges locatives sera opérée pour ajuster les charges locatives au réel. Un descriptif des charges locatives détaillées, applicable dès la mise à disposition des locaux, se trouve en annexe 2a.
- √ L'Association a l'autorisation de mettre une signalétique de leur présence sur le site.
- ✓ Une caméra thermique est mise à disposition de l'association. Son étalonnage est à la charge de GPS&O.

3. Pilotage, Suivi et évaluation

La direction Transition Ecologique de GPS&O sera l'interlocuteur régulier de l'Association. Le pilotage, le suivi et l'évaluation de l'action se dérouleront dans le cadre de ces relations.

Le suivi financier du versement de la subvention est opéré par la Direction Finances de GPS&O.

GPS&O procède, conjointement avec l'Association, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er.

Selon l'article 9 de la convention, l'évaluation est préparée sur la base du rapport d'activité du projet d'animation de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE), fourni par l'Association deux mois avant le terme de la convention, analyses qualitative et quantitative, intégrant l'évaluation des résultats à partir des indicateurs d'évaluation définis à l'annexe III.

L'Association veillera néanmoins à fournir un rapport d'activité annuel complet du 1^{er} janvier au 31 décembre avant la fin du mois de janvier suivant l'année écoulée.

L'association assurera un suivi à partir d'indicateurs de suivi préalablement définis avec GPS&O.

Les indicateurs devront mettre en avant :

- Les éléments clés de L'association concernant l'activité France Rénov' en prenant soin de distinguer les activités de type A1, A2, A4, B1 et B2.
- L'impact de L'association sur le territoire de la CU sur l'année en cours et son évolution depuis 2015.

Les indicateurs devront concourir à mettre en avant la participation quantitative et qualitative de L'association à la concrétisation de l' Axe 1 du PCAET « Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments ».

Les indicateurs sont détaillés dans l'annexe XI « Indicateurs et modalités d'évaluation ».

ANNEXE VIII Répartitions des activités de L'association par financeurs

Orientations / objectifs	Animation/Action	Financeur
Conseils - Permanences téléphoniques, rendez-		Département
vous téléphoniques et physiques – France	B1 & B2 (entreprises)	Département + CEE
Rénov'	Hors cadre France Rénov' (Production électricité et constructions neuves)	GPS&O
Accompagnements des particuliers	A4 France	GPS&O + CEE Si dépassement, le Département abonde (objectif fixé en début d'année)
Accompagnements des collectivités locales	CEP	Communes individuellement
	Balades thermiques	GPS&O
	Conférence	GPS&O
	Stands	GPS&O
	Permanences en mairie	GPS&O
	Samedi de l'habitat	GPS&O
	Escape box	GPS&O
Animation grand public	Escape game	GPS&O
	Nomad'APPART	GPS&O
	Défi énergie	Département
	Concours Maison Econome	Département
	Visite de site exemplaire (liée CME)	Département
Animation Pro et tertiaire	Animations Pro et tertiaire	GPS&O + CEE
Développement de la filière écoconstruction	Gestion de la matériauthèque	GPS&O + CEE
	Animation de la matériauthèque	GPS&O + CEE
Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)	Animation et réseau	GPS&O + CEE
SLIME	Prévention contre la précarité énergétique	GPS&O + CEE

ANNEXE IX : BUDGET DU PROJET

1. BUDGET France Rénov' et animations

	cout total	CEE SARE	Financement CU
		(perçu par ES)	
France Rénov'			
Conseils A4	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Dynamique rénovation pour le Grand Public			
Permanences délocalisées	900,00€		
Balades Thermiques	13 500,00 €		
Animations mobiles (stands, samedis de l'habitat, escape, Nomad'APPART, conférence, webinaire)	36 725,00 €		
	51 125,00 €		51 125,00 €
Matériauthèque			
Visite matériauthèque	7 750,00 €		
Gestion de la matériauthèque + nouvelle maquette/rénovation 2024	21 250,00 €		
	29 000,00 €		29 000,00 €
Dynamique du tertiaire			
Réseau, animation, conseil	18 000,00 €		
	18 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Dynamique des professionnels du bâtiment			
Réseau PTRE	30 000 €		
Forum Maison écologique	20 097 €		
Ecodémo	3 000 €		
Ateliers PTRE	9 000 €		
	62 097 €	30 000,00 €	32 097,00 €
	200 222,00 €	59 000,00 €	141 222,00 €

2. Budget SLIME

SLIME 2024 (pour 230 ménages)	Coût financé par GPSEO	CEE CLER (55%)	Reste à charge GPSEO
Animation réseau précarité	21 500,00 €		
Accompagnement des ménages précaires (visites, matériels, frais de visite, formations, etc.)	149 150,00 €	97 707,50 €	79 942,50 €
Evaluation	7 000,00 €		
	177 650€		

3. Budget total:

France Rénov'	141 222,00 €
SLIME	177 650,00 €
TOTAL à charge GPSEO	318 872,00 €

4. Objectifs animations

Type d'animations	nb				
Conseils A4	50				
Dynamique rénovation pour le Grand Pu					
Permanences délocalisées	6				
	9				
Balades thermiques	_				
Stands samedi 1 journée	4				
Escape box (2)	2				
Escape game (2)	2				
Matinée pédagogique	1				
Nomad Appart samedi 1 journée	5				
Nomad Appart Semaine 1 journée	5				
Conférence	3				
Webinaire (en replay)	2				
Samedis de l'habitat	4				
Dynamique du tertiaire					
Animations type conf ou petit déjeuner	5				
Dynamique des professionnels					
Ecodémo	2				
Ateliers PTRE	6				

Ce tableau donne un cadre potentiel du nombre d'animations tenues par Energies Solidaires. Toutefois, le nombre exact de chaque animation sera tenue par la Direction de la Transition Ecologique, selon les besoins de la Communauté urbaine et des temps d'animations territoriales.

ANNEXE X : Matériauthèque - état des lieux

L				É	
i			F., 4	t	
e u	Nom	Description	Entreprise partenaire	a t	Commentaire
u	NOIII	Description	partenane	В	Commentane
		Isolation des murs et des rampants par		0	
	ITI textile recyclé	l'intérieur en Métisse + échantillons	Métisse	n	
				В	
	Ossature rapportée -	Reproduction solution technique		0	
	double peau	médiathèque Verneuil	PBO	n	
				В	
	Rupteur de pont	Mise en œuvre d'un rupteur de ponts		0	
	thermique	thermiques	Schöck	n	
				В	
ale	D&4:	Solutions de correction thermique chaux-	O-:	0	Ajout d'un hérisson ventilé en
principale	Bâti ancien	chanvre sur un mur ancien en meulière	Saint-Astier	n	cours
Dr.	Isolation par	Mur en parpaing isolé par l'extérieur en fibre de bois, avec une pose de			
	l'extérieur: mur en	menuiserie en applique extérieure		В	
Pièce	parpaing et	et une isolation de la toiture par sarking		0	
1 "	rampants	en fibre de bois	Déco Renow, SMC	n	Ajout du sarking en 2023
			,	В	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Isolation rampants	Isolation des rampants par l'intérieur en	Menuiserie Roussel,	0	
	par l'intérieur	laine de bois	Terreal, Steico	n	
		Isolation des rampants par l'extérieur		В	
	Isolation rampants	avec création d'un caisson rempli de	Planète Isolation,	0	
	par l'extérieur	ouate de cellulose	Terreal	n	
	Construction bois -			В	
	bois massif contre	Construction en bois lamellé-croisé		0	
	collé	(KLH) avec ITE en fibre de bois	KLH	n	

	Construction - ossature bois	Construction en ossature bois isolée en laine et fibre de bois et ITI des rampants en ouate de cellulose	MBOC	B o	
	Construction maçonnée : Pierre	Mur en bloc de pierre ponce isolé par l'intérieur en anas de lince et billes de	IMBOC	n B	
	ponce	pierre ponce	Cogebloc	o n	Ajouté en 2023
	Construction			В	
	maçonnée : Béton cellulaire	Mur en bloc de béton cellulaire isolé par l'intérieur en laine de bois	Ytong	o n	
	Construction	Mur en brique de terre cuite Porotherm		В	
	maçonnée: Terre cuite	isolé par l'intérieur en Métisse et fini par une plaque de Fermacell	Porotherm, Métisse, Fermacell	o n	
	Isolation par	En projet : ITE paille chevillée et			
	l'extérieur: en paille	construction ossature bois et paille	Les Grands Moyens		En cours
				В	
	Jeu écomatériaux : icebreaker	Deviner les matières premières des principaux écomatériaux		o n	
	100010akoi	ITI en polystyrène vs ITE en ouate de		В	
	ITI vs ITE	cellulose derrière fibre de bois pare-pluie et ITE liège	 Efibat	o n	Ajout de l'ITE liège en 2023
	TIT VS TIL	et II L liege	Liibat	В	Ajout de TTL liege en 2023
	Étanchéité des menuiseries	Mettre en œuvre une étanchéité à l'air dans les règles de l'art	Illbruck	o n	
	menuisenes	Double vitrage vs triple vitrage, pose en	IIIDIUCK	"	
		applique intérieure, pose en tunnel, pose		В	Ajout de la pose en applique
	Menuiseries	en feuillure, pose en applique extérieure	MéO	o n	extérieure en 2023, pose en applique intérieure en cours
			Isonat, Steico,	_	
Vitrines	Colonne des	Principaux isolants biosourcés et issus du recyclage et leurs caractéristiques	Planète Isolation, Leroy Merlin,	В	
Vitri	isolants	physiques	Métisse	n	Mise à jour en 2023
		Cloisons en paille compressée, en OSB,	Strawtec, Fermacell,	В	Ajout d'un mur en BTC enduit en
	Cloisons	en Fermacell, en BTC	Cycle Terre	n	terre en 2023
	Finitions intérieures	Finitions murales (stuc, badigeon, enduit) et de sol (tomette, parquet,	Saint-Astier, Biofa, Argibrique, Ph. Le	В	
	murs + sol	linoléum)	Goff, Interface	o n	
		Enduit à la Diathonite, enduit à la chaux,	Diagon Coint Action	В	
	Finitions extérieures	briquettes de parement, bardage bois et composite,	Diasen, Saint-Astier, Terreal, Trespa,	0	
	murs + sol	lames de terrasse bois et composite	APR2	n	
	Couvertures	Ardoise, tuiles, zinc	Jean Vitry, Terreal	_	
				В	
	Peintures	Échantillons de peintures écologiques	Biofa	n	En cours d'actualisation
		Illustration des différents types d'assemblage blois et panneau sandwich		В	
	Assemblage bois	liège	CNDB, Simonin	n	
	Vitrine familles	Différencier les isolants minéraux, pétrochimiques, biosourcés et issus du	Biofib, Steico,	В	
	isolants	recyclage	Métisse, Ecopeg	n	Ajout en 2023
		Maison passive en bois et isolation en		В	
a	Maison passive	ouate de cellulose	La Maison Passive	n	
secondaire	Maquette de la maison Ly à	ossature bois + isolation en ouate de		В	
con	Chanteloup les	cellulose et Métisse + plancher nid		0	
e Se	vianes	d'abeille		n	
Pièce				B o	
"	Fabrique 21	Maquette de la Fabrique 21		n	
		Visualisation des réseaux d'un puits canadien associé à une VMC double flux			
	N A	+ ITE fibre de bois + brise soleil +		В	
	Maquette maison rénovée	isolation rampants fibre de bois + géothermie capteurs horizontaux	IFABTP, CCI	o n	Mise à jour en 2023
	Maquette maison	Visualisation des réseaux d'une		В	
	chaufée au bois + ECS solaire	chaudière bois et d'un chauffe-eau solaire		o n	
	LOO SOIAIIE	30iali C	l .	111	<u> </u>

Rupteurs de ponts thermiques	Rupteurs de ponts thermiques	Schöck	B o n	
			В	
			О	
Éclairage	LED et ampoules		n	
			В	
			0	
Ventilation	VMC simple et double flux	Aldes, Afaclim	n	

Tableau mis à jour août 2023.

ANNEXE XI: Indicateurs et modalités d'évaluation

La Direction Transition Ecologique de GPS&O sera l'interlocuteur régulier de l'Association.

Le pilotage, le suivi et l'évaluation de l'action se dérouleront dans le cadre de ces relations.

Des actions de communication seront mises en place par la Direction Transition Ecologique, en lien direct avec la Direction Communication de GPS&O qui proposera et créera des supports de communication adaptés à chaque animation/action ou effectuera le relai des éléments de communication réalisés par l'Association.

La réalisation de supports de communication constitue un élément du projet et un facteur majeur de sa réussite. Lors de l'évaluation des conditions de réalisation, il sera mis en regard de chaque indicateur dans l'atteinte des objectifs.

Le suivi financier du versement de la subvention est opéré par la Direction Finances de GPS&O.

Selon l'article 9 de la convention, l'Association s'engage à fournir, dans le mois suivant la fin de la convention, un rapport d'activités, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet intégrant l'évaluation des résultats à partir des indicateurs d'évaluation définis à l'annexe III.

GPS&O procède à une évaluation contradictoire, avec l'Association, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif ainsi que sur son impact au regard de l'intérêt général.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1^{er}. A ce titre, les critères d'évaluation, par action d'animation réalisée sur le territoire GPS&O, seront les suivants :

1. FRANCE RÉNOV'

Désignation	Commentaires
FRANCE RÉNOV' - A1 détail	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
A1 - nombre de demandes traitées	Nombre de demandes A1 traitées entre 01/01 et 31/12 année 2024
A1 - Nombre de demandes individuelles	A1 - Nombre de demandes par interlocuteur unique traitées entre 01/01 et 31/12 année 2024

A1 - Nombre de demandes individuelles des habitants de GPS&O	A1 - Nombre de demandes individuelles des habitants de GPS&O par interlocuteur unique traitées entre 01/01 et 31/12 année 2024
Demande maison individuelle	Nombre de demandes pour une maison individuelle A1
Demande maison individuelle GPS&O	Nombre de demandes pour une maison individuelle A1 sur GPS&O
Demande habitat collectif	Nombre de demandes pour un habitat collectif sur A1
Demande habitat collectif	Nombre de demandes pour un habitat collectif sur A1 sur GPS&O
FRANCE RÉNOV' - B1 détail	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
B1 - nombre demandes traitées -	Nombre de demandes B1 traitées entre 01/01 et 31/12 année 2024
B1 - typologie d'entreprise	Commerce, bureaux, artisan
FRANCE RÉNOV' - A2 détail	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
A2 - nombre demandes traitées -	Nombre de demandes A2 traitées entre 01/01 et 31/12 année 2024
A2 - Nombre de demandes individuelles des habitants de GPS&O	Nombre de demandes A2 traitées entre 01/01 et 31/12 année 2024 sur GPS&O
A2 copro - nombre demandes traitées	Nombre de demandes A2 COPRO traitées entre 01/01 et 31/12 année 2024
A2 copro - nombre demandes traitées GPS&O	Nombre de demandes A2 COPRO traitées entre 01/01 et 31/12 année 2024 sur GPS&O
RDV matériauthèque	Nombre de rendez-vous physique dans la matériauthèque
FRANCE RÉNOV' - B2 détail	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
B2 - nombre de demandes traitées -	Nombre de demandes B2 traitées entre 01/01 et 31/12 année X
B2 - typologie d'entreprise	Commerce, bureaux, artisan
FRANCE RÉNOV' - A4 détail	(périmètre GPS&O uniquement)
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
Nombre de ménages	Nombre de ménages ayant fait une demande entre 01/01 et 31/12 année 2024 (dossier non terminé)
Nombre de dossier terminé	Nombre de ménages avec dossier finalisé entre 01/01 et 31/12 année 2024
Nombre de report	Nombre de ménages avec un dossier ouvert dont la finalisation est reportée à l'année suivante
Nombre de visite	Nombre de visites effectuées à domicile/sur chantier
Nombre d'études thermiques réalisées	Nombres d'études thermiques réalisées
Nombre restitution scénarios aux ménages	Nombre restitution scénarios aux ménages

Nombre d'aides au devis	Nombre d'aides au devis
Nombre d'aides au financement	Nombre d'aides au financement
Nombre de passage aux travaux	Nombre de passage aux travaux
Nombre d'abandon	Nombre d'abandon

2. ANIMATIONS

Désignation	Commentaires
Animations mobiles	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
Type animation	Détail par type d'animations
Animations réalisés	Nombres d'animations réalisées entre 01/01 et 31/12 2024
Nombre de participants total	Nombre de participants total
Nombre de participants moyens	Nombre de participants moyen sur l'année
Concours Maison Econome	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
Nombre d'inscriptions	Nombre de foyers inscrits au concours
Nombre d'inscriptions GPS&O	Nombre de foyers GPS&O inscrits au concours
Nombre de candidats retenus	Nombre de foyers retenus (dossier complet, etc.)
Nombre de lauréats GPS&O	Nombre de foyers lauréats sur GPS&O
Défi énergie	
Nombre d'inscrits	Nombre de foyers inscrits au concours
Nombre d'inscrits GPS&O	Nombre de foyers GPS&O inscrits au concours
Nombre d'équipe	Nombre d'équipes inscrites au concours
Événement lancement - nombre de participants	Nombre de participants à la soirée de lancement
Événements mi-parcours - moyenne de participants	Moyenne du nombre de participants par événements (hors événement de lancement et de clôture)
Événement final - nombre de participants	Nombre de participants à la soirée de clôture
KWh économisé	Quantité de KWh économisé pendant le défi
% économie d'énergie	Pourcentage d'économie d'énergie entre 2023 et 2024
eau économisé	Volume en Litre (L) ou mètre cube (M³) économisée sur la période du défi
% économie d'eau	Pourcentage d'économie d'eau entre 2023 et 2024
Kg CO2 évité	Volume de TéqCO ₂ économisé pendant le défi
C	if Family California CDC 9 C

KWh moyen par famille équivalent ou par personne	Moyenne de KWh économisé pendant le défi
Matériauthèque	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
Nombre de visiteurs	Nombre de visiteurs global
Nombre de visiteurs GPS&O	Nombre de visiteurs résidant GPS&O
Particuliers	Nombre de visiteurs particuliers
Professionnels	Nombre de visiteurs professionnels
Élus et techniciens	Nombre de visiteurs Elus ou techniciens
Scolaires et futurs professionnels	Nombre de visiteurs scolaires
Samedis de l'habitat	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
Réalisés	Nombre de samedi de l'habitat réalisé
Nombre de participants	Nombre totale de participants sur l'année
Moyenne de participation	Moyenne nombre de participants sur l'année
Écodémos	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
Réalisés	Nombre d'écodémos réalisés
Nombre de participants	Nombre totale de participants sur l'année
Moyenne de participants	Moyenne nombre de participants sur l'année
Forum	
Objectifs	Rappel des objectifs annualisés fixés dans la convention
Nombre de forum réalisé	Nombre de forum réalisé
Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises participantes
Nombre de conférence	Nombre de conférence réalisées
Nombre d'ateliers	Nombre d'ateliers réalisés
Nombre de participants	Nombre totale de participants sur l'année

3. SLIME

** *******	
Désignation	Commentaires

Nombre communes périmètre SLIME	Nombre de communes définies dans le périmètre d'intervention SLIME
Objectif nombre ménages	Objectif nombre de ménages dans la convention
Nombre de chargés de visite	Nombre de chargés de visite déployés sur 2024
Ménages contactés	Nombre ménages contactés (appel avec échange)
Refus/injoignables	Nombre de ménages contactés mais Refus ou Injoignable
Ménages accompagnés	Nombre ménages accompagnés (1er et 2ème rdv + bilan)
Dont ménage très modeste	Nombre ménages très modestes accompagnés (1er et 2ème rdv + bilan)
Nombre fiche navette reçue	Nombre fiche navette reçue
Nombre fiches avec report	Nombre fiches navette avec report
Ménages accompagnement renforcé	Nombre de ménages bénéficiant d'un accompagnement renforcé
Valeur matériel posé chez ménages	Valeur du matériel déposé chez le client lors du 2ème rendez- vous
Nombre cellules d'orientation	Nombre de cellules d'orientation organisées
Dossiers traités – Cellules d'orientation	Nombre de dossiers traités par les cellules d'orientation
Statistique	
Locataire privé	Nombre de locataires privés accompagnés
Locataire public	Nombre de locataires publics accompagnés
Propriétaire occupant	Nombre de propriétaires occupants accompagnés
Propriétaire loueur	Nombre de propriétaires loueur accompagnés
Type chauffage collectif	Nombre de ménage avec chauffage collectif accompagné
Type chauffage individuel	Nombre de ménage avec chauffage collectif accompagné
Nombre signalement Histologe	Nombre de signalement relevé par l'Association sur Histologe
Répartition territoriale	
Nombre de communes avec dossier	Nombre de communes ayant au moins un dossier d'accompagnement ouvert sur 2024
Dossier dans le territoire prioritaire	Nombre de dossiers d'accompagnement ouverts sur 2024 sur les communes prioritaires
Dossier hors territoire prioritaire	Nombre de dossiers d'accompagnement ouverts sur 2024 sur les communes non prioritaire